

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC289

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 46, supprimer le mot :

« strictement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.